



Madame Laurence MEZIN
Directrice des ressources humaines
du ministère de l'intérieur
Immeuble Lumière
147 avenue des Terroirs de France
75 012 - PARIS

Paris, le 5 septembre 2023

Référence : JM/DRH MI/ CARRIERE

Objet : Parcours professionnel des agents de catégorie C

Madame la Directrice,

Un certain nombre d'agents de catégorie C du dernier grade qui accèdent à la catégorie B par examen professionnel, choix ou concours sont confrontés à une réelle difficulté : ils découvrent au moment de leur reclassement que leur déroulé de carrière est moins favorable en catégorie B qu'en catégorie C.

Tél : 06 14 75 79 50
jmorcrette@interco.cfdt.fr

Ils sont clairement victimes d'un inversement de carrière.

Cette situation, qui est connue de la DGAFP depuis la mise en œuvre du **protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations**, génère incompréhension et sentiment d'injustice, en particulier chez nos collègues promus en fin de carrière.

Compte tenu des enjeux, il est indispensable que les agents soient mis en capacité de refuser ou de renoncer à une promotion de C en B.

Pour cela ils doivent pouvoir comparer, sur une durée donnée, les évolutions indiciaires que leur offrent respectivement le maintien en catégorie C et la promotion en catégorie B.

Il est indispensable que le ministère de l'intérieur mette cette information à disposition des agents. La mise en place d'un outil de simulation de carrière serait à cet égard fort utile, à l'instar du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Chaque agent pourrait ainsi être en mesure de se positionner au regard du nombre d'années de services restant à accomplir avant la date envisagée de liquidation des droits à pension. De tels arbitrages individuels ont déjà cours dans d'autres corps ou cadres d'emplois pour lesquels une promotion intervenant à un âge proche du départ en retraite offre des perspectives moins intéressantes qu'un maintien dans le corps ou cadre d'emplois de niveau inférieur.

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 107 syndicats totalisant 72 000 adhérents.

Nous souhaitons, enfin, que l'administration accepte de rapporter les arrêtés d'avancement des agents qui réalisent quelques mois après leur promotion, qu'ils ont fait une erreur qui les pénalise financièrement et pour leur retraite.

Nous vous remercions par avance des suites que vous voudrez bien réserver à notre demande qui concerne un nombre non négligeable d'agents puisque le ministère de l'intérieur ne pratique pas les sauts de grade et vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien MORCRETTE
Secrétaire national

En charge du Ministère de l'Intérieur
Et des forces de sécurité publique et civile

